

Groupe Environnement - Ecologie

COMPTE-RENDU – RENCONTRE AVEC MICHAEL DEBLED

le 13/11/2024

Présents :

- Jacques, Julie, Coco, Pascal, Baptiste
- Amélie, habitante des Cordelles

Objectif : peaufiner le projet des Cordelles avant de le présenter aux élus référents

Les échanges ont abouti à des modifications du projet global pour adapter les essences au sol et aux possibilités techniques :

Eléments en partant du nord vers le sud et en fonction des plans ci-après :

- **Prairie** : difficile à cause du sol sec. Il pourrait y avoir à la place le jardin partagé d'autant plus que s'était la proposition de 2 habitants les plus proches de cet espace
- **Partie nommée « arbres et arbustes »** : serait pour les arbres fruitiers comme poiriers, pommiers : arbres plus petits et correspondant mieux à l'espace et avec un fauchage raisonné
- **Partie la plus au sud de l'allée de Marie de Gonzague** représentée en bleue pour les « arbres de prestiges » car l'espace est plus large, comme : frênes, aulnes, cormier, alisier, charmes, néfliers, voire chêne, érables, tieulles, saules pleureurs

Les arbres seront alignés de préférence pour faciliter le fauchage.

- **Hôtel à insectes** : il faut faire attention à ne pas les mettre trop près des maisons (risque de feu) et communiquer sur leur intérêt.
- **Bancs** : pas possible de les bouger et de les réutilisés car ils sont sellés. Il faut donc choisir s'ils sont à changer, à garder tel quel, à enlever : lesquels ? combien ?...
- **Table de pique-nique** : attention aux dégradations et trouver son emplacement
- **Pergola** : Michaël pense que ce projet ne sera pas accepté (entretien sur le long terme, dégradation possible...). Il peut être envisagé de mettre une pergola avec des matériaux plus solides comme du métal, de la pierre. Elle sera recouverte de végétaux grimpants pour faire de l'ombre et de la fraîcheur.

Si cela n'est pas accepté, il pourrait y avoir des poteaux avec des toiles d'ombrage temporaires en attendant que les arbres poussent suffisamment pour créer une ombre naturelle.

- **Chemin en bois** : comme celui des ardoisières à Trélazé : il faut des photos pour comprendre l'idée. Préciser également son emplacement en fonction des arbres fruitiers et autres installations pour permettre aux enfants et adultes d'y accéder facilement
- **Nichoirs** : ils seront installés dans les arbres quand ceux-ci seront suffisamment grands.
- **Jeux sans aire de réception pour jeunes enfants de moins de 6 ans** : une maisonnette permet de ne pas artificialiser le sol ce qui est important pour le groupe.

Aline se renseigne auprès du service Education qui a déjà fait faire des devis pour ce type d'équipement.

Pergola, passerelle, jeux pour enfants, table de pique-nique = espace familial, de rencontres

- Michaël informe le groupe qu'un **composteur collectif** est prévu au niveau de l'emplacement noté poubelle sur le plan
- L'espace après la rue Yolande Grignon pourrait être en **éco-pâturage** en attendant de faire un jardin partagé ou de façon plus pérenne. Cette solution simplifierait la gestion de l'espace plus ombragé représentée en vert « prairie fleurie ». En effet, **les prairies fleuries** ne garantissent pas la pousse de fleurs suivant la météo : problème esthétique et de propagation de graines pas toujours appréciées par le voisinage.
- **La difficulté de ce projet est l'accès à l'eau** pour les 2 – 3 premières années suivant la plantation des arbres et plantes et également à plus long termes pour le jardin partagé. Les solutions envisagées :
 - Tonne à eau qui pourrait être installée dans l'espace éco-pâturage. Elle serait ainsi dans un espace clôturé et donc plus protégée d'un éventuel vol : gestion par le service de la ville pour les arbres, mais quelle solution pour le jardin partagé ?
 - Création d'un compteur d'eau :
 - Avec gestion Mairie ?
 - Avec gestion par une association : arrosage, charge financière ? (exemple du carré vert de la Morlière)

Précisions de Michaël au groupe :

- Le service espace vert ne pourra pas mettre en place 2 projets en 2025, mais seulement un par année pour des raisons de charge de travail
- Il faut penser les projets à long termes : pérennité et potentiel reprise en charge des espaces par le service espace vert (charge de travail)
- Tout mobilier public doit être pensé en fonction des dégradations éventuelles et de l'évolution dans le temps, exemple des arches de la Jaudette dont les végétaux sont dégradés et donc moins esthétiques et ne font plus offices d'espace d'ombrage.
- Les plantations se font à l'automne, si les achats se font en 2024 cela impose de gérer ce stock pendant plusieurs mois (ajout de travail pour le service). Si les plantations se faisaient au printemps cela nécessiterait que l'arrosage soit pris en charge par les habitants (engagement à formaliser).

SUITE :

Mardi 19 novembre à 18h30
pour poursuivre les réflexions et aboutir à un projet plus précis.

PS : projet de la Jaudette : les bulbes des parterres de la ville quand ils seront déterrés par le service technique seront donnés au groupe pour les planter devant l'écran végétal avec les enfants de l'école.

